

DE “TOUS SUR TWITTER” À “TOUT SAUF TWITTER”

LE 2 JUIN 2011 BENOIT RAPHAËL

Twitter est-il une source ? Un média ? Un amas de rumeurs ? Aux vues des questions suscitées par le réseau social ces derniers temps, un peu des trois à la fois. Démonstration.



Il fallait s'y attendre. La gloire médiatique est un balancier. Gloire puis gloriole. Ou l'inverse. Après avoir été encensé par les médias dans l'emballement du “**printemps des réseaux sociaux**” : **révolutions arabes, mort de Ben Laden** et **arrestation de DSK**, Twitter est désormais la cible d'une contre-attaque médiatique. Et comme “médiatique” rime rarement avec “finesse”, voici un florilège de cette nouvelle vague des “Tous sauf Twitter” :

Du “sensationalisme erroné”

Pendant l'affaire DSK, Twitter est devenu une plateforme incontournable pour les journalistes, le réseau social étant le seul outil capable de rendre compte en temps réel ce qui se disait dans la salle d'audience. Malgré cela, pour Canal +, utiliser Twitter, ce n'est pas faire du journalisme. **La chaîne cryptée a “interdit” à sa correspondante Laurence Haïm de tweeter depuis le tribunal**, rapporte David Medioni sur son blog. A la place, on lui a préféré le bon vieux SMS. La journaliste informait donc sa rédaction en chef par sms... **Explication de Rodolphe Belmer, le patron de la chaîne** chez Emmanuel Berretta du Point : Twitter c'est du sensationnalisme :



Les grands médias ont tout intérêt à assurer les règles de contrôle de l'information. Une chaîne comme Canal+ ou L>télé doit pouvoir maîtriser sa ligne éditoriale et non reprendre à son compte des tweets sensationnalistes quand ils ne sont pas erronés.



Sauf erreur de ma part, les tweets repris à l'antenne par les concurrents de Canal+ (LCI et BFMTV en tête) étaient les tweets des journalistes de CNN ou de France Info... bref, des sources identifiées. Soit Rodolphe Belmer est hypocrite, soit il ne comprend pas bien ce qu'est Twitter. “*Les grands médias ont tout intérêt à assurer les règles de contrôle de l'information*” ? Chiche. Faire son travail de journaliste c'est identifier ses sources sur Twitter,

pas les ignorer. Un journaliste qui ne sait pas exploiter les réseaux sociaux ne fait pas son travail correctement. Ignorer que l'annonce de la mort de Ben Laden a été publiée d'abord par une source identifiable sur Twitter et se contenter d'attendre l'annonce officielle pour commencer à travailler, ce n'est plus acceptable pour un média en temps réel. Encore une fois, Twitter n'est pas l'AFP, mais un outil. Twitter n'est pas sensationnaliste, ni "erroné", on pourrait le dire d'un média. Twitter est réactif. Aux journalistes d'y appliquer leurs règles.

Citer une marque c'est lui faire de la pub

La décision du Conseil supérieur de l'audiovisuel a fait couler beaucoup de pixels sur la toile cette semaine. Les chaînes d'info et de radio ne pourront plus renvoyer leurs téléspectateurs et auditeurs vers leurs pages Facebook ou Twitter, estime le CSA. Elles devront désormais dire : allez voir notre page sur "les réseaux sociaux", ce qui ne veut rien dire.

Mardi, Christine Kelly, conseillère au CSA, est même allée plus loin. Elle a déclaré à l'AFP : "On peut dire: 'le ministre X qui s'est exprimé sur les réseaux sociaux'". Pas sur Twitter ! Absurde.

Sur Slate, Vincent Glad nuance : "On ne peut pas tout à fait esquiver l'alerte donnée par le CSA: il n'est pas très sain que deux entreprises privées gèrent un annuaire mondial électronique (Facebook) et la nouvelle particule élémentaire de l'information (Twitter)."

Il faudrait, ajoute-t-il, que les deux champions du média social perdent leurs majuscules pour entrer dans la famille des noms communs aux côtés de la poste, du scotch et du frigo. 10% de la population mondiale est membre de Facebook. Ça vaut bien une entrée dans le Robert, non ?

Nid à rumeurs ?

Ce n'est pas complètement faux, Twitter est un bistrot géant boosté à la viralité, où les internautes s'échangent librement des commentaires et des informations. Il y a donc autant de rumeurs qu'au café du commerce. Lundi, **on a appris que Twitter avait été forcé à révéler l'identité d'un utilisateur de Twitter aux autorités britanniques.** Un conseiller régional était accusé d'avoir diffusé anonymement sur Twitter des informations diffamatoires sur des collègues. A vérifier. **L'affaire est résumée par Emmanuel Tellier de Télérama :**



"Sous pseudo, ce monsieur – un certain Ahmed Khan – aurait propagé, via Twitter, un certain nombre d'allégations contre les membres du conseil régional au sein duquel il officie lui-même (dans le nord est de l'Angleterre, non loin de Newcastle). Ces représentants élus ont porté plainte, directement en Californie, et un juge a ordonné à Twitter de « donner » le corbeau qui gazouillait sur Twitter. Une fois l'enquête technique terminée, le juge a transmis le nom aux plaignants, et le « twittos » masqué fait aujourd'hui grise mine, tout en niant les faits. C'est une première, et évidemment, un cas amené à faire jurisprudence... Notamment dans « l'affaire Ryan Giggs », ce footballeur de Manchester United dont l'infidélité a été révélée sur Twitter, là aussi anonymement."



Là encore, accuser Twitter est facile. Evidemment, il serait anormal de nier le droit à un citoyen ou à une personne morale de poursuivre un utilisateur de Twitter pour avoir publié des informations diffamatoires ou portant atteinte à sa vie privée. Même en 140 signes, l'estoc peut être fatal... Twitter est référencé sur Google, donc même si vous n'êtes pas abonné à l'auteur du tweet infamant, en tapant votre nom dans Google vous risquez de tomber sur de fausses informations vous concernant. Il y a donc bien un "dommage", au sens juridique du terme, qui appelle "réparation". De la même manière, quand vous hébergez des blogs, vous êtes susceptible de tomber sous le coup d'un mandat vous réclamant l'adresse IP d'un blogueur tombant sous le coup d'une plainte. Twitter n'est rien d'autre qu'une plateforme de micro-blogs, et donc soumise aux lois sur la liberté d'expression.

Problème : quid des re-tweets ? C'est à dire des tweets des internautes qui se contentent

de partager un tweet diffamatoire ? Sachant que, vu sa petite taille, un tweet peut être retweeté des milliers de fois, vous imaginez la panique... En même temps, la spécificité de Twitter pourrait être une bonne affaire pour les avocats des peuples, dont la traque aux atteintes à la vie privée de leurs clients sur Internet est devenu un vrai business. Au risque de pousser les hébergeurs et les internautes à s'auto-censurer à outrance.

Mais le vrai risque est ailleurs : que Twitter réagisse aux injonctions de la justice d'un Etat de droit, soit. Mais comment réagira Twitter lorsque la demande d'identification proviendra d'une dictature comme la Lybie ? Jusque là, c'est un tribunal américain qui a répondu à une demande des autorités britanniques, Twitter n'a pas été saisi directement. Mais demain ? Twitter est de plus en plus exposé, de plus en plus populaire, donc de plus en plus attaqué. Twitter est un business, il devra protéger ses intérêts. Et quand un business devient une place publique incontournable pour les citoyens, il y a danger de conflit d'intérêt.

Dans les démocraties, la liberté doit s'inscrire dans le cadre de la loi, c'est normal. Mais il y a deux poids deux mesures. Car enfin, à force de méconnaître les réseaux sociaux et de les accuser de tous les maux, on en oublie parfois de voir la réalité : la rumeur n'est pas née sur Internet, la malveillance non plus, ni le mauvais journalisme. En attaquant systématiquement le couteau on en oublie l'assassin.

Et plutôt que d'entendre nos gouvernants **prôner la nécessité de "réguler Internet"**, voire de le "moraliser", je préférerais qu'ils insistent d'abord sur cette autre nécessité, impérieuse celle là : protéger Internet. C'est aussi par les réseaux sociaux que tombent aujourd'hui les dictatures, c'est par eux que des voix continuent de s'exprimer et de dénoncer quand les autres médias ont été muselés.

Internet fait peur. Mais il souffle aussi un formidable vent de liberté, de transparence et de progrès. C'est aussi le devoir des journalistes : avant de dénoncer Internet, ils doivent accompagner l'information sur Internet. Mais pour accompagner, il faut comprendre.

—

À lire aussi le billet d'Erwann Gaucher sur **CrossMediaConsulting**

Article publié initialement sur **La Social News Room** sous le titre **Après le "tous sur Twitter", le "tout sauf Twitter" ?**

Illustrations Flickr CC par **Chollingsworth3**

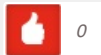
JCFROG

le 2 juin 2011 - 17:23 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*puis je me permettre de donner mon avis avec un post que je publie à l'instant?
<http://goo.gl/AXKGk> #rumeur #twitter*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

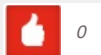
MRCOINCOIN

le 2 juin 2011 - 17:38 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Un très bon article, merci !

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE



HIROKO

le 2 juin 2011 - 18:43 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK




*Mouarf ... plus le droit de citer des marques quand bien même elle detiennent le monopole ? Ça me rappelle l'histoire du cédérom et du courriel, seulement derrière ce cache misère la réalité est bien plus glauque... la france est complètement absente de la scène mondiale au niveau informatique et en règle générale dans tout ce qui concerne le high tech, la faute a une innovation absente , par ce que la matière grise ne reste pas une fois qu elle s est rendu compte que les banques ne finnancent plus rien, et que l anvar est une vaste fumisterie
Alors comme d habitude on va concentrer notre energie a critiquer ce qui vient de l exterieur et donner des lecons a tout le monde ...
Alors oui twitter et facebook google apple etc viennent tous du pays de l oncle Sam, oui*

les choses sont différentes de chez nous et oui ça nous exaspère...

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

VD

le 2 juin 2011 - 20:01  SIGNALER UN ABUS - PERMALINK





Il est vrai qu'il est tellement plus facile de montrer du doigt, de conspuer et de condamner que de chercher à comprendre comment ça marche et d'essayer la pédagogie, l'éducation.

Ce qui se passe et se dit de Twitter en ce moment est un concentré de ce qui se passe et se dit sur "INTERNET" depuis des années. Oui, l'Internet mondial, le grand méchant loup qui fait peur à tous les gens bien, les seuls autorisés à se faire entendre et à avoir voix au chapitre il y a encore une grosse décennie.

Ça le fait flipper.

Mais qu'ils tentent de conserver le pouvoir et de monopoliser le micro... les internautes sont assez intelligents pour savoir où donner de la voix et s'exprimer sans eux.

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE



DUFOUR

le 3 juin 2011 - 8:52  SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



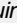
Leur source Twitter : CNN et France-Info????

Plutôt @dufourdufour et @balasseNY...

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0



LUI RÉPONDRE

JULIEN JOLY

le 3 juin 2011 - 11:04  SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Exactement. Concernant la phrase "Twitter n'est pas l'AFP, mais un outil", il y aurait aussi beaucoup de choses à dire sur la sacralisation des agences de presse. Le travail incroyable abattu chaque jour par leurs correspondants (certains seuls pour gérer une zone immense) fait parfois oublier qu'à l'autre bout de la chaîne, il y a aussi des humains, par définition capables d'erreurs.

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

CCALVO

le 3 juin 2011 - 14:09  SIGNALER UN ABUS - PERMALINK





La question aujourd'hui n'est plus tant pour les gouvernants de réguler ou moraliser internet et les médias sociaux, il est déjà trop tard et cela s'apparenterait à une forme de dictature, mais de faire en sorte que la régulation et la moralisation soient réciproques.

De ce point de vue, l'enjeu réel de la montée en puissance d'internet et des médias sociaux, et de la peur qu'elle suscite, semble venir du fait que l'un et l'autre questionnent le fonctionnement, la légitimité, et la représentativité de la démocratie.

Internet et les médias sociaux en appellent à leur manière à une nouvelle donne et une nouvelle définition des règles de la démocratie, à l'échelle mondiale ce qui aggrave leur cas. Ils questionnent le discours des gouvernants, la véracité et la sincérité du discours officiel. Pas étonnant dans ce cas, qu'ils subissent les attaques des organes et des gens de pouvoir.

Les allées traditionnelles du pouvoir, la transmission du pouvoir, la cooptation des élites, les rivalités stratégiques, les jeux subtils des alliances et des mésalliances, le faux-semblant des confrontations d'idées, c'est tout un système qui se sent à juste titre menacé.

VOUS AIMEZ  0 VOUS N'AIMEZ PAS  0

LUI RÉPONDRE

KUROZATO

le 5 juin 2011 - 18:21 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



L'Internet d'aujourd'hui pose certainement une menace à un ancien mode de domination par son idéologie "horizontale" et le fait qu'il tend à morceler les sources d'information et les points de vue (il ne suffit plus de contrôler la presse écrite et quelques chaînes de télé, si on veut caricaturer).

Ceci dit, il me paraît relever d'un enthousiasme hâtif d'annoncer sans cesse que les réseaux sociaux renversent les dictatures (comme si les armées, les services secrets, les polices, le patronat, etc, ne faisaient plus le poids).

Par ailleurs, les gouvernements ne sont pas la seule menace sur l'"indépendance" des médias. On aimerait que se posent d'autres questions comme "si l'email était inventé aujourd'hui, il appartiendrait à un monopole : pourquoi s'en émeut-on si peu pour le micro-blogging ?", "est-ce que le modèle économique de Twitter garantit son indépendance ?", "est-ce que la structure de son actionariat garantit son indépendance ?".

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

CCALVO

le 7 juin 2011 - 16:16 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Pour enrichir ce débat et nos échanges, je vous suggère la lecture de cet article de Paul Jorion, économiste et anthropologue, excellent observateur des problématiques sociétales, sur son blog, et publié par Le Monde daté 7 Juin 2011.

<http://www.pauljorion.com/blog/>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE